



UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAÂDI
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion

National School of Management

Tél. : 0539-31-34-87/88/89, Fax: 0539-31-34-93, Adresse: B. P 1255 Tanger - Maroc

Matière : Comptabilité de Sociétés

Niveau : 3ème année

Prof : M. Abdessalam CHRAIBI

LES ETAPES DE CREATION D'UNE SARL

1. Le choix et l'inscription du nom commercial au fichier central du registre de commerce : On obtient une attestation appelée (certificat négatif).
2. Rédaction des statuts, détermination et désignation des apports.
3. Réunion des associés en Assemblée Générale Constitutive AGC et établissement d'un PV d'approbation des statuts.
4. l'enregistrement des PV de L'AGC et des statuts auprès du service d'enregistrement, et paiement des droits d'enregistrement au taux de 1% du capital social avec un minimum de 1000 DH
5. Inscription au rôle de la taxe professionnelle auprès des services impôts qui délivrent un numéro de rôle et une attestation (1220) appelée : certificat d'inscription à la taxe professionnelle.
6. Blocage de l'argent (compte indisponible) auprès d'une banque ou d'un notaire si le capital dépasse 100 000dh.. Dans ce cas la banque ou le notaire délivre un certificat de blocage.

Pour les apports en nature, si leur valeur dépasse 100 000 DH ou bien 50% du capital social, on est obligé d'établir un rapport d'évaluation établi par un commissaire aux apports (expert comptable agréé ou commissaire aux comptes).

7. Inscription au registre de commerce auprès du tribunal de commerce
8. Publication au bulletin officiel et dans un journal d'annonces légales.
9. Libération des fonds et des apports.
10. Demande d'autorisation d'exercer auprès des services municipaux du ressort de la société.
11. Déclaration d'existence de L'IR ou IS et TVA dans un délai de 30 jours après le début d'activité (pénalité de retard 500DH si on dépasse ce délai).
12. l'affiliation à la CNSS.